

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 mars 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENT : Madame Sylvie Cassar et Monsieur D'Arcy Ryan

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2012
4. Suites au procès-verbal du 6 février 2012
5. Période de questions des visiteurs
6. Vente d'immeubles pour défaut de paiement 2010-2011-2012
7. Parc régional Massawippi – contrôle des sédiments
8. Approbation du rapport d'entretien de la Route Verte
9. Appui Corporation ski et golf Orford – tarifs d'électricité
10. Demande d'autorisation Chemin des Cantons
11. Nomination au comité consultatif d'urbanisme
12. Avis de motion n° 2012-05 modifiant le zonage relatif aux quais
13. Adoption du premier projet du règlement n° 2012-05 relatif aux quais
14. Fonds de soutien diversification et développement MRC
15. Autorisation de signature de constats d'infractions
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Clôture de la séance

12-03-05.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

12-03-05.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 6 février 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

Aucune suite

12-03-05.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Une dizaine de personnes sont présentes.

Monsieur Clowery demande des explications quant à la taxe du règlement d'emprunt sur son terrain vacant. Il demande aussi si Monsieur Ryan, au siège numéro 1 est rémunéré même s'il est absent. Il demande si à la MRC Memphrémagog s'il y a de la grogne quant aux évaluations des résidences au bord de l'eau.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Madame Melançon, du 460 chemin Haskell Hill, demande comment un propriétaire peut vendre avec des promesses en se basant sur la transaction de la ville de Sherbrooke versus Monsieur Couture relatif à Montjoye. Elle demande aussi pour les compteurs intelligents d'Hydro Québec, sommes-nous obligés de les installer ou si la municipalité pourrait prendre le dossier afin que ceux-ci ne soient pas obligatoires. Elle demande aussi quel est l'écart entre l'an dernier pour la taxe foncière avec l'ancien rôle d'évaluation versus l'an 2012 avec la nouvelle évaluation.

Madame Thérèse Morin demande si la population sera tenue informée de l'entente avec le Groupe Mont Hatley. La réponse est oui. Elle demande de surveiller des programmes qui pourraient aider à réduire les évaluations des résidences sans le gel de celles-ci.

Madame Geneviève Vallières demande quand aura lieu la séance d'explication pour le budget et demande aussi l'écart (au départ le mot surplus a été utilisé) entre l'an dernier et cette année avec la nouvelle évaluation. Elle dit qu'il serait adéquat de faire la réunion avant l'été.

Madame Cynthia Daigneault demande si des explications sur les frais financiers au budget et de faire la réunion d'explications du budget le plus rapidement possible.

Madame Carmen Moliner indique sa préoccupation du phénomène des évaluations et le conseil devrait avoir une influence sur cette préoccupation ne serait-ce par respect pour le citoyen.

Monsieur Mario Brisebois demande l'écart (le mot surplus a été utilisé) entre l'an dernier et cette année avec la nouvelle évaluation. Il indique au conseil que personne est ici pour invectiver qui que ce soit et indique au conseil que toutes les personnes présentes ce soir veulent simplement être partenaire et non adversaire.

Monsieur Bob Harris indique qu'il y a trop de personnel au bureau municipal, que la Sûreté du Québec est trop chère, que son évaluation a augmenté de 19 000 \$ et qu'aucun évaluateur n'a été chez lui. Il informe l'assemblée qu'il a appelé le Ministre des Affaires municipales afin de changer de MRC.

Madame Margaret Cheal du 3240 chemin Capelton se questionne aussi quant à la hausse de l'évaluation des propriétés.

12-03-05.06

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT 2010-2011-2012

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 1282 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles ;

ATTENDU QUE l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2012 se lit comme suit :

Nom	Lot	Arrérages				
		2012	2011	2010	Intérêts	Total
Andrew William	3 746 456 3 746 457	31,20	10,07		3,66	44,93
Bachand-Lafond Pauline	4 029 746	16,90	14,76		3,94	35,60
Béland Théodore	2 340 798	0,65	1,38		0,21	2,24
Déchesne Méli ssande Gallant Joseph	4 030 017	1 647,35	1 070,70		152,76	2 870,81
Guillemette Lucie	4 029 919	176,80	81,19		25,80	283,79
Riendeau Marc-André	4 029 742	1 575,75	1 159,34		197,69	2 932,78
Sutherland Colin G.	4 734 242	519,65	971,68		180,59	1 671,92

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2010-2011-2012 avec un taux inchangé de 16% d'intérêt pour chacune des années;

QUE la municipalité mandate Madame Liane Breton, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, secrétaire-trésorière adjointe afin de représenter la municipalité à la MRC Memphrémagog pour la vente pour non-paiement de taxes le 14 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.07

PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI – CONTRÔLE DES SÉDIMENTS

ATTENDU la volonté manifestée par les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi dont fait partie la municipalité, que la Régie inscrive un projet spécifique à la liste de ses activités pour l'année 2012;

ATTENDU QU'il a été proposé, lors de la dernière séance publique du conseil d'administration de la Régie, que l'attention soit portée sur la problématique de l'apport de sédiments dans le lac Massawippi;

ATTENDU QU'il y a lieu que chacune des municipalités membres se prononce à propos du projet proposé par le président de la Régie et dont la pertinence a été débattue au cours de la dernière séance ordinaire de la régie;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley fasse part à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi de son approbation à ce que la Régie entreprenne un projet visant l'élaboration d'un plan d'action pour contrôler l'apport de sédiments dans le lac Massawippi en s'intéressant principalement à la situation de la rivière Tomifobia;

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage en conséquence à assurer la Régie de sa collaboration à sa juste part des coûts requis pour réaliser le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.08

APPUI CORPORATION SKI ET GOLF ORFORD – TARIFS ÉLECTRICITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de M. Luc Chapdelaine, directeur général de la Corporation Ski et Golf Mont-Orford, sollicitant son appui pour obtenir des tarifs d'électricité adaptés pour la Corporation;

ATTENDU la forte compétition américaine et l'écoute favorable que semblent avoir ces compétiteurs de la part de leurs gouvernements ;

ATTENDU QUE la Corporation Ski et Golf Mont-Orford représente un attrait important pour la région,

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de la Corporation Ski et Golf Mont-Orford auprès des gestionnaires d'Hydro-Québec et des décideurs politiques afin qu'ils obtiennent des tarifs d'électricité adaptés à leur réalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-02-07.09

APPROBATION DU RAPPORT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de ladite Route verte;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE Destination Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour l'année 2011;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2011 préparé par la Destination Sherbrooke;

ET RÉSOLU QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.10

DEMANDE D'AUTORISATION CHEMIN DES CANTONS

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Memphrémagog a adopté une résolution le 21 septembre 2011, proposant un nouveau tracé à la Corporation de gestion du Chemin des Cantons;

ATTENDU QUE ce nouveau tracé a été accepté par le comité responsable de l'étude des tracés à la Corporation de gestion du Chemin des Cantons;

ATTENDU QUE le tracé modifié a été accepté par le comité provincial de signalisation des routes et des circuits touristiques;

ATTENDU QUE ce même comité doit recevoir une résolution autorisant le ministère des Transports du Québec à procéder aux changements de signalisation du tracé du Chemin des Cantons sur le territoire des municipalités où le tracé a été modifié et que l'acceptation finale du tracé modifié est conditionnelle à la réception de cette résolution;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley autorise le ministère des Transports du Québec à effectuer le changement de signalisation pour le Chemin des Cantons sur les axes routiers de juridiction municipale sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.11

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2009-09 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en alternance pour des mandats de deux (2) ans tel que prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2009-09;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE A. LEVAC

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme en ce jour du 5 mars 2011 pour un mandat de deux (2) ans :

Monsieur D'Arcy Ryan,
Madame Thérèse Morin,
Monsieur Ronald Smith,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-03-05.12

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2012-05 RELATIF AUX QUAIS

CLAUDE B. MEILLEUR donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2012-05 modifiant le règlement de zonage relatif aux quais. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12-03-05.13

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2012-05 RELATIF AUX QUAIS

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2012-05 modifiant le règlement de zonage relatif aux quais. Une assemblée de consultation sera tenue le 26 mars 2012 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.14

FONDS DE SOUTIEN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

Fonds de soutien – Demande de faire partie du territoire visé par le fonds et d'adhérer au contrat de diversification et de développement

ATTENDU QUE le 3 avril 2008, puis le 22 juin 2009, madame Nathalie Normandeau, alors ministre des Affaires municipales et des Régions, reconnaissait le territoire de la MRC de Memphrémagog comme étant admissible au *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* et mettait ainsi une somme maximale de 100 000 \$ par année, pendant cinq ans, à même ce fonds pour venir en aide à la MRC dans une démarche de diversification économique et de développement;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme prend la forme d'une contribution financière non remboursable qui fait l'objet d'un contrat de diversification et de développement à conclure entre le ministère, au nom du gouvernement, la MRC et les municipalités concernées;

ATTENDU QUE ce contrat définit notamment le territoire visé et les obligations que doivent respecter les bénéficiaires, dont celle d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement;

ATTENDU QUE lors de la séance du 16 avril 2008, le conseil de la MRC a pris connaissance de la portée du programme et a convenu alors que les cinq municipalités qui disposaient d'une affectation industrielle au schéma d'aménagement pouvaient être visées par ce fonds, à savoir Ayer's Cliff, Eastman, Magog, Canton de Potton et la Ville de Stanstead;

ATTENDU QUE depuis la signature du contrat de diversification et de développement, en février 2010, la nature des projets soumis dans le cadre de ce fonds et les perspectives d'utiliser les sommes disponibles ont conduit à réévaluer le territoire visé par ce *Fonds* et à permettre à d'autres municipalités intéressées de pouvoir en bénéficier;

ATTENDU QUE toute modification au territoire visé par le fonds entraîne une modification au contrat de diversification et de développement signé à l'origine;

ATTENDU QU'une municipalité intéressée à faire partie du territoire visé par ce fonds doit, dans un premier temps, signifier à la MRC par résolution, son intérêt à en faire partie et à respecter les obligations qui en découlent, notamment par la préparation d'un plan local de diversification et de développement et en mettant sur pied un comité local pour en assurer la production et le suivi;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU l'intérêt pour la municipalité du Canton de Hatley de se joindre le plus rapidement possible aux municipalités visées par ce *Fonds* et d'être partie prenante au contrat de diversification et de développement;

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

DE signifier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la MRC de Memphrémagog que la municipalité du Canton de Hatley souhaite faire partie du territoire visé par le *Fonds de soutien au territoire en difficulté* et être signataire du contrat de diversification et de développement devant être signé par les parties;

DE désigner, en temps opportun, les représentants nécessaires au fonctionnement du comité local qui sera mis sur pied pour l'élaboration du plan de diversification et de développement économique de la municipalité;

D'autoriser le maire à signer le contrat de diversification et de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.15

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONSTATS D'INFRACTIONS

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer l'officier municipal responsable de l'application des règlements municipaux à signer tout constats d'infractions;

ATTENDU QUE des dossiers d'infractions des propriétés situées au 3385, chemin Capelton ainsi qu'au 3765, chemin Albert Mines ont été acheminés aux propriétaires concernés;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Monsieur Éric Gravel, inspecteur en bâtiment environnement, à signer tous les constats d'infractions reliés aux dossiers du 3765, chemin Albert Mines et du 3385, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.16

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201200079 à 2012000157	271 495,75 \$
Salaires février 2012	22 982,56 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 6 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-03-05.17

CORRESPONDANCE

Chemin des Cantons
Route verte 2011
Parc régional – contrôle des sédiments

12-03-05.18

DIVERS

Aucun point n'est soumis.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

12-03-05.19

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 8 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale